

Marcel MAUSS (1821)

“Une forme ancienne de contrat chez les Thraces ”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Courriel: jmt_sociologue@videotron.ca
Site web: <http://pages.infinit.net/sociojmt>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"
Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Marcel Mauss (1921)

“ Une forme ancienne de contrat chez les Thraces ”

Une édition électronique réalisée à partir du texte de Marcel Mauss (1921), « *Une forme ancienne de contrat chez les Thraces.* » Extrait de la *Revue des études grecques*, 34, 1921, pp. 388 à 397. Texte reproduit in *Marcel Mauss, Oeuvres. 3. Cohésion sociale et division de la sociologie* (pp. 35 à 43). Paris: Les Éditions de Minuit, 1969, 734 pages. Collection: Le sens commun.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition du 11 octobre 2002
réalisée à Chicoutimi, Québec.



Table des matières

[“Une forme ancienne de contrat chez les Thraces”](#)

[Section I](#)

[Section II](#)

“ Une forme ancienne de contrat chez les Thraces ”

par Marcel Mauss (1921)

Marcel Mauss (1921), « Une forme ancienne de contrat chez les Thraces. » Extrait de la *Revue des études grecques*, 34, 1921, pp. 388 à 397. Texte reproduit in *Marcel Mauss, Oeuvres. 3. Cohésion sociale et division de la sociologie* (pp. 35 à 43). Paris: Les Éditions de Minuit, 1969, 734 pages. Collection: Le sens commun.

I

[Retour à la table des matières](#)

Depuis bien avant la guerre, notre attention (celle de M. G. Davy et la mienne) a été attirée par certaines formes que le contrat et l'échange des richesses prennent normalement dans un très grand nombre de sociétés, australiennes, africaines, mélanésiennes, polynésiennes, américaines du Nord ¹.

¹ Voir en particulier, *Année sociologique*, 9, p. 296 sq.

Le contrat et l'échange n'y ont nullement l'aspect individuel et purement économique du troc, système qu'on est convenu de décorer du nom d' « économie naturelle », sans s'être assuré s'il a jamais existé de société où cette économie a fonctionné exclusivement ou régulièrement. En général, ce sont, non pas des individus, mais des collectivités, clans et grandes familles, qui s'engagent l'une à l'autre, souvent sous forme d'alliance perpétuelle, en particulier à propos de mariage, d'alliance au sens plein du mot. Les obligations mutuelles que ces collectivités s'imposent réciproquement non seulement englobent tous les individus, et souvent des générations successives, mais s'étendent à toutes les activités, à toutes les sortes de richesses : ainsi, on échange contre des danses, contre des initiations, tout ce que le clan possède, à charge de revanche : femmes, enfants, nourritures, rites, héritages, tout cela est mis en mouvement. Ces échanges ne sont pas, par conséquent, de nature exclusivement économique. Bien au contraire. C'est ce que nous proposons d'appeler le « système des prestations totales » ¹.

Parmi ces formes normales de l'échange collectif, il en existe une très remarquable, répandue surtout - à notre connaissance - dans le Nord-Ouest américain et en Mélanésie. Les ethnographes américains lui donnent généralement le nom de « potlatch », mot d'ailleurs généralement répandu parmi les tribus ou plutôt les confédérations de la côte nord du Pacifique américain. Elle est connue surtout par les admirables travaux de M. Boas, sur les Kwakiutl en particulier. Nous proposons de lui garder ce nom ². Elle se caractérise par deux traits : le premier est que presque tous ces échanges, souvent fort compliqués, impliquant en réalité une foule de prestations de toutes sortes, débute sous forme de donations en apparence purement gracieuses de présents, dont le bénéficiaire sera obligé d'ailleurs de rendre l'équivalent avec usure. Toute la transaction a un aspect somptuaire, de gaspillage véritable. Ce caractère de revanche « sich revanchieren » disent les Allemands ³, est encore assez commun dans les invitations que se font et se rendent nos familles paysannes. Son exaspération arrive à donner un deuxième trait à cette institution du « potlatch », trait assez marqué en Mélanésie ⁴, et beaucoup plus en Amérique. C'est un caractère agonistique. Les clans, représentés par leur chef,

¹ M. Granet, *La polygamie sororale*, 1919, p. 44, a même cru retrouver ce système dans la Chine ancienne.

² Voir Boas, « The Kwakiutl », (ext du Rep. U.S. Nat. Mus.) Washington, 1897, p. 341, cf. p. 660.

³ L'expression est celle même dont se sert M. Thurnwald à propos des diverses fêtes alternées dont l'ensemble constitue l'un de la tribu de Buin, île de Bougainville (presqu'île de la Gazelle); voir B. Thurnwald, *Forschungen auf den Salomon-Inseln*, 1912, vol. III, p. 8.

⁴ Nous-même avons insisté à diverses reprises sur cette extension du potlatch en Mélanésie (voir *Année sociologique*, 12, p. 372 sq., 374. Cf. *Bulletin de l'Institut français d'anthropologie*, 1921).

s'affrontent beaucoup plus qu'ils ne se lient entre eux. C'est une rivalité constante, qui peut aller jusqu'au combat, à la mise à mort, à la perte du nom et des armes. En tout cas, c'est par ce moyen que se fixe la hiérarchie des familles et des clans. Cette forme complète du « potlatch » est assez rare ¹. Mais il existe un peu partout, surtout dans le monde nègre et polynésien, de ces prestations totales débutant par des dons gracieux, dont l'acceptation entraîne l'obligation de rendre plus grands dons, festins et services.

II

[Retour à la table des matières](#)

Nos recherches pour trouver dans le monde indo-européen des faits aussi caractéristiques sont restées jusqu'ici assez infructueuses.

Cependant, tout à fait par hasard, j'ai trouvé dans des textes grecs la preuve que des populations considérables, les Thraces du nord de l'ancienne Grèce, en particulier les Odryses, des environs de Byzance, ont connu des institutions de ce genre. Plus précisément, pour employer la nomenclature fixée plus haut, ils ont connu le système de prestations totales avec le premier trait du système évolué du « potlatch » : dons à récupération usuraire au sens moderne du mot. Xénophon a vu fonctionner ces institutions. Thucydide en parle par oui-dire. Mais ils n'en ont pas saisi le sens. On sent très bien que les Grecs ne comprennent pas les usages auxquels, malins, ils sont les premiers à se plier. Ceci n'est pas, comme nous le fait observer M. Meillet, pour infirmer la valeur de leur témoignage. Bien au contraire: ils enregistrent des faits qu'ils ne peuvent inventer.

Déjà dans Homère on trouve une histoire de ce genre : l'épisode de Glaucus, roi de Lycie [en grec dans le texte] ², c'est-à-dire hôte, ami, lie par contrat de clan à clan, de roi à roi, avec Diomède (Made, VI, 211 sq.), démontre que les Grecs, inventeurs de la « spondè », et du contrat moderne, ne comprenaient déjà plus ces échanges usuraires, ou une partie donne beaucoup plus que l'autre ne reçoit. Voici l'histoire : Glaucus et Diomède, se rencontrant dans la bataille, se reconnaissent comme « hôtes », cessent de se battre, se ra-

¹ Voir Année sociologique, 11, 296 sq.

² M. Tamaschek, « Die Thraker » (Sitzungsberichte d. Ak. d. Wiss., Wien Phil. Hist. Kl., 1898, t. CXXVIII, p. 41), admet la parenté des Thraces et des Lyciens.

content l'histoire de Bellérophon, échangent leurs armes ¹. « Ils se prirent les mains l'un de l'autre, et échangèrent leur foi. Alors Zeus Kronien enleva ses sens à Glaucus, qui avec Diomède échangea ses armes d'or contre des armes de bronze, valeur de cent bœufs contre valeur de neuf bœufs. » Ainsi les Grecs de l'épopée homérique avaient vu ces mœurs fonctionner et les considéraient comme folles.



Le principal document sur l'institution fort nette du contrat à forme somptuaire chez les Thraces, est celui de Xénophon (*Anabase*, VII). D'ailleurs il est fort pittoresque et fort bien écrit ². Xénophon est embarrassé de ce qui reste avec lui des « Dix mille ». Cette « grande bande » est insupportable à Byzance et aux Lacédémoniens qui y commandent. Xénophon finit par mettre ses hommes à la solde du roi Thrace Seuthès, prétendant au trône des Odryses. Or cette location de service se fait précisément à la façon d'une série de prestations successives de deux collectivités. Dans une première entrevue, Seuthès promet à l'armée la terre, le butin. Il ajoute ³ « Et je les ferai mes frères et mes commensaux (sur tabourets), et mes associés en tout ce que nous pourrons conquérir. Et à toi, Xénophon, je te donnerai ma fille, et si tu as une fille je te l'achèterai à la mode thrace ⁴, et je lui donnerai pour séjour Bisanthe ⁵, qui est le plus beau de mes terroirs maritimes ». On voit déjà que le chef thrace ne conçoit un pacte de solde que comme une alliance de commensaux. et de gens unis par le mariage, par échange de filles et de biens. Mais ce n'est que le projet de convention. Quelque temps après, Xénophon amène l'armée. Seuthès ⁶ spécifie les soldes.

Malgré tout, ce contrat n'est pas encore parfait ; ce qui l'achève, c'est la cérémonie assez connue sous le nom de « festin de Seuthès », et dont la ressemblance, même avec « un potlatch », frappe de suite. Voici le texte : « Comme ils étaient sur le point d'entrer au festin, se présente un certain

¹ Il n'est pas question, pour le moment, d'identifier la coutume thrace avec l'épisode raconté par Homère. La preuve serait trop faible et nous n'invoquons le fait qu'à titre d'illustration. Cependant il faut noter que le mythe et le culte de Bellérophon sont étroitement liés aux Thraces, en sa légende à Abdère (voir Tamaschek, *ib.*, p. 41).

² *Anab.*, VII, 2, 35.

³ *Ib.*, 2, 38.

⁴ C'est-à-dire : très cher, voir Hérodote, V, 6.

⁵ Ouest de Périnthe, sur la Propontide.

⁶ VII, 3, 10.

Héraclide, de Maronée. Celui-ci allait au-devant de tous ceux dont il pensait qu'ils pouvaient donner quelque chose à Seuthès. D'abord il s'adressa à quelques Parianes ¹ qui étaient venus là pour conclure alliance avec Médokos, roi des Odryses, et lui portaient des présents, à lui et à sa femme... Il les persuada de cette façon. Puis se tournant vers Timasion de Dardane ²), comme il avait entendu dire qu'il avait des vases à boire, et des tapis barbares, il lui dit qu'il était d'usage, quand Seuthès invitait à un festin, que les invités lui fissent des présents : « et s'il devient grand, il sera capable de te ramener chez toi et de t'y enrichir ». C'est ainsi qu'il s'entremettait auprès de chacun qu'il allait trouver. Venant à Xénophon il lui dit - « Toi, tu es d'une très grande cité, et ton nom est très grand auprès de Seuthès. Peut-être voudras-tu prendre dans ce pays, des villes, comme d'autres des vôtres ³ l'ont fait, et du territoire. Il est donc digne de toi d'honorer Seuthès le plus magnifiquement. Je te conseille d'amitié, car je sais bien que plus grands tu lui feras des présents, plus grandes seront les faveurs que tu obtiendras de lui. » Entendant cela, Xénophon fut bien embarrassé, car il n'était arrivé de Parion qu'avec un serviteur et ce qu'il fallait pour la route. »

On voit donc ici un héraut, chambellan, fonctionnaire habituel de ces rites ⁴, Thrace hellénisé, engager la série officielle des présents et des promesses que le festin va consacrer. - Suit le festin, véritable repas en commun, avec boisson en commun, chacun partageant les vins et les mets de tous, et qui scelle vraiment l'affaire.

Au cours de ce festin, cérémonie des donations ⁵: « Comme la beuverie se poursuivait, entra un Thrace tenant un cheval blanc ; prenant une coupe pleine, il dit : « Je bois à toi, Seuthès ; je te donne ce cheval sur lui, dans la poursuite, tu atteindras n'importe qui ; dans la retraite, tu n'auras pas à craindre l'ennemi. » «Un autre, amenant un esclave, le lui donna en buvant à sa santé ; un autre but à celle de sa femme, en lui donnant des vêtements. Et Timasion, buvant à sa santé, lui présenta une coupe d'argent et un tapis d'une valeur de 10 mines. Puis, Gnésippos, un Athénien, se levant, dit que c'était une ancienne et fort belle coutume ⁶ que les gens ayant du bien donnassent au

¹ De Parion, sur la Propontide.

² Stratège de Xénophon, banni de Dardane.

³ Allusion à la prise de Bisanthe par Alcibiade. Évidemment les Thraces n'avaient pas le matériel ni l'art nécessaires pour s'emparer de forteresses.

⁴ L'institution du héraut n'est inconnue ni en Mélanésie, ni en Amérique du Nord-Ouest.

⁵ *Anab.*, VII, 3, 26.

⁶ Discours peu compréhensible et mal compris de Xénophon. Il y a peut-être moyen de l'expliquer en y voyant une allusion à l'usage perse auquel Thucydide a, lui (voy. plus loin), opposé l'usage thrace : le roi reçoit des grands et ne fait que donner aux petits. - En tout cas l'Athénien se tire d'affaire, et Xénophon a évidemment plaisir à décrire cette façon d'esquiver.

roi, et que, par contre, le roi donnât à ceux qui n'avaient rien. « De cette façon, si tu me fais des cadeaux j'aurai de quoi te donner, moi aussi, et t'honorer. » Xénophon, lui, se demandait que faire, car il était à la place d'honneur, assis sur le tabouret le plus proche de Seuthès. Or, Héraclide ordonna à l'échanson de lui présenter la corne. Xénophon, - il avait déjà un peu bu - se leva fermement, et, ayant reçu la corne, dit : « Moi, a toi, Seuthès, je me donne moi-même, et tous mes bons camarades et amis, qui te seront fidèles, et qui veulent tous, encore plus que moi, être les tiens. »

Suit un petit discours, grâce auquel Xénophon se dispense de rien donner que son cœur et son armée, et l'espoir de la conquête d'un royaume. - Seuthès s'en contenta apparemment, car aussitôt il se leva, but avec Xénophon, et secoua avec lui (l'un sur l'autre) la corne. Suivent musiques, danses, auxquelles Seuthès participe en personne, et intermèdes comiques.

Plus tard Seuthès fait des contrats, de même genre évidemment, avec deux Lacédémoniens envoyés de Thibron, le gouverneur lacédémonien, pour se défaire de la petite armée de Xénophon ¹.

Toute cette affaire finit d'ailleurs assez médiocrement. Le nommé Héraclide semble avoir été un trésorier-payeur infidèle, et les Grecs furent assez mécontents de la conduite de Seuthès.



Il s'agit évidemment en tout ceci d'un trait fort connu de la vie thrace. A propos des mêmes Odryses et de l'ancêtre Térès de ce roi Seuthès, Thucydide (II, 97) dit : « La valeur, la force ² en était au plus de 400 talents, en argent et en or ; plus, de non moindre valeur, des présents d'or et d'argent ³, sans compter les tissus brodés et unis, et les ustensiles, et ce, non seulement pour le roi même, mais aussi pour ses associés au trône, et pour les nobles. Car ils avaient établi la loi contraire de la royauté perse ⁴, comme d'ailleurs les autres Thraces : prendre plus que donner (et il était plus honteux de ne pas donner ayant été sommé de le faire, que de demander sans obtenir). D'ailleurs ils se

¹ Anab., VII, 6, 3.

² La [en grec dans le texte], force financière du royaume, nous dirions : le rendement.

³ Évidemment Thucydide oppose ici les ressources provenant des tributs des sujets de Térès et celles provenant des présents et contrats collectifs des étrangers au royaume.

⁴ C'est sans doute à cette loi que Gnésippos fait allusion. Voy. plus haut.

servaient de cet usage le plus qu'ils pouvaient, car on ne pouvait faire chez eux de transactions sans y donner de présents. Aussi ce royaume arriva-t-il à une grande puissance. »

Le passage est parfaitement clair. Cependant, il est généralement mal interprété et traduit. Tamaschek en particulier ¹ ne l'a pas compris. On se méprend surtout sur la phrase généralement mise entre parenthèses dans les éditions classiques ; elle est peu intelligible quand on ne comprend pas l'institution, souvent on la considère comme interpolée, mais sans raison. Les manuscrits sont d'accord pour attester cette incidente, et elle est au contraire parfaitement et dans le sujet et dans le style de Thucydide. Elle indique nettement que les Thraces sommaient les gens de leur faire des présents et qu'il n'y avait là nulle mendicité, mais une forme de début de contrat. La description de Thucydide est ici - comme toujours - nette et précise.



Nous avons d'ailleurs une autre mention de ces échanges au cours de festins, de mariages et de contrats. Anaxandride, auteur comique de la Comédie Moyenne, souvent couronné (prix de 382 à 349), nous dépeint ainsi dans son Protésilas les noces d'Iphicrate ² chez le roi Cotys ³ de Thrace :

Et si tu fais comme je te dis,
nous vous recevrons par un splendide festin

¹ Loc. cit., p. 82.

² Le passage est conservé dans Athénée, *Deipnosoph.*, IV, 131. Il est sans doute extrait d'un dialogue entre esclaves, dont un Thrace (cf. [en grec dans le texte], vers final), personnages fort à la mode alors sur la scène comique. Le texte entier compare un festin et une noce thraces à un festin athénien de noces, et ne consiste pas exclusivement (comme le laissent entendre MM. Croiset, *Histoire de la littérature grecque*, II, p. 620) dans la description du festin thrace. Celle du festin athénien suit le dernier vers que nous traduisons.

³ Nom des rois thraces égéens, et aussi des rois thraces d'Ilion. C'est aussi le nom de la déesse mère chez les Thraces (Strabon, 404). C'est enfin le nom d'une danse.

Sans considérer aucune hypothèse comme prouvée, nous soulignons ce trait. Il a l'air commun à plusieurs tribus thraces. En effet, l'un des noms de rois Thraces, celui de Sitalkès, nom ou plutôt titre héréditaire, désigne aussi (Xénophon, *Anab.*, VI, I, 6) un chant, ou plutôt un mime de la mort du héros, dans une danse thrace.

S'il y avait, comme nous le supposons, sous cette institution, des notions importantes, alors les usages thraces seraient fort près des types de « potlatch » américain et mélanésien. En effet, ces vastes systèmes de droits et de fêtes, comprennent un nombre considérable de prestations qui sont à la fois rituelles et esthétiques ; le noble, le chef, le membre de la confrérie, mélanésien ou nord-américain, porte le nom, le masque, et danse la danse de l'esprit qu'il personnifie, incarne, et dont le rang devient le sien.

pas du tout pareil à celui d'Iphicrate,
 celui de Thrace, quand bien même on dit :
 que [ces noces] furent pesantes à endormir des bœufs ¹
 qu'à travers l'agora s'étendaient
 des tapis pourpres montant jusqu'à la Grande Ourse ;
 qu'y festoyèrent des mangeurs de beurre,
 à la chevelure sale, par dix mille,
 que les chaudrons y furent de bronze,
 plus grands que des citernes [du volume] de douze lits ;
 que Cotys lui-même se ceignit [d'un tablier],
 apporta le jus dans une cruche d'or,
 et goûtant aux cratères
 se soula avant les buveurs ;
 qu'Antigénidas leur joua de la flûte
 qu'Argas chanta, et que joua de la cithare
 Képhisodote d'Acharnes ;
 qu'ils célébrèrent en odes Sparte aux larges champs
 et Thèbes aux sept portes,
 mêlant tous les airs ;
 Et qu'il prit en dot ² deux blonds
 troupeaux de chevaux,
 un de chèvres,
 un sac d'or,
 une fiole en forme de coquillage,
 une aiguière [pleine] de neige, un pot de grains de mil,
 un silo de dix coudées plein d'oignons
 et une hécatombe de cloportes.
 Ainsi dit-on que Cotys de Thrace
 maria sa fille à Iphicrate.
 Ce festin-ci sera bien plus brillant,
 celui du mariage de nos maîtres...

Ce passage comique n'est pas moins curieux que les Mémoires de l'habile Athénien et que les dires précis de l'historien. Car il nous montre un roi donnant un festin et échangeant sa fille, comme Seuthès le fit, le tout contre une dot ridicule. Même cette exagération de l'usage thrace en prouve la force, et combien il était connu.

¹ Nous adoptons la lecture de Kaibel, [en grec dans le texte] en un seul mot.

² Les Athéniens, auteur et spectateurs, ne comprennent pas qu'il s'agit de l'achat de la femme.

Il serait extrêmement intéressant de trouver chez d'autres peuples antiques ces rites et usages de dépense, de rivalité d'engagements usuraires et somptuaires. On pourrait peut-être y voir comment ces formes sont arrivées à se dégrader jusqu'au simple contrat d'échange. Une étude de la donation germanique et des échanges dans les textes celtiques serait sans doute instructive. Nous voudrions y engager des savants plus compétents que nous. C'est déjà un point que d'avoir trouvé, dans un peuple européen et indo-européen de l'Antiquité, des formes de traité, de mariage, d'échange, de prestations religieuses et esthétiques mêlées à peu près comme en Mélanésie ou en Amérique du Nord.

Fin de l'article.